

## SÉANCE DU 7 JUIN 2022

### CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 2 juin 2022 adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance du 7 juin 2022.

#### Ordre du Jour

- Présentation « Mutuelle communale » par la société AXA
- Tarifs enfance jeunesse : revalorisation 2022-23
- Espace Loisirs Le Coteau : facturation prestation ménage
- Domaine communal : projets de cession
- Aménagement de voirie rue de la Forêt : accord de principe
- Lotissement Les Ganaudières : état d'avancement
- Compte rendu des commissions
- Décisions du maire prises par délégation
- Questions diverses

Le Maire,  
Joëlle BAUDONNIÈRE

---

### CONSEIL MUNICIPAL

Le sept juin deux mil vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme BAUDONNIÈRE, Maire.

Etaient présents : Mme BAUDONNIÈRE, Maire, M DAGUIN, Mme GODINEAU, M ROUSSEL, Mme CHABROUILLAUD, M. CESBRON, Adjoint(e)s, Mmes FREMY, GORREC, MOUKADEME, PAULT, MM. CUVELIER, LEGER, PELLOIN, QUILEZ.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BEZIE qui donne pouvoir à M ROUSSEL, M MEUNIER qui donne pouvoir à Mme GORREC, Mme DELAUNAY à M CESBRON, Mme SECHET à M DAGUIN et M RICHOU à Mme BAUDONNIÈRE.

Secrétaire de séance : Mme MOUKADEME

-----  
Le compte rendu de la séance du 3 mai 2022 est adopté à l'unanimité.  
-----

### **PRÉSENTATION « MUTELLE COMMUNALE » PAR LA SOCIÉTÉ AXA**

La société d'assurance AXA a présenté le concept de « mutuelle communale » dont pourrait bénéficier les habitants de la commune de MOZÉ sous réserve de l'accord préalable du Conseil Municipal. Ce dispositif s'adresse principalement aux retraités, travailleurs indépendants, étudiants et non actifs. Ce regroupement permet de proposer une complémentaire santé à des prix compétitifs tout en bénéficiant d'une étude individualisée des besoins.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité moins une abstention.

Une réunion publique de présentation sera fixée en septembre/octobre.

### **TARIFS ENFANCE JEUNESSE – REVALORISATION 2022-2023**

La commission Enfance Jeunesse présente une proposition de revalorisation des tarifs 2022-2023 sur la base de 2 % (cf PJ).

#### ***DCM 2022-20 – Fixation des tarifs des activités Enfance Jeunesse pour l'année scolaire 2022-2023***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord sur les nouveaux tarifs des activités Enfance Jeunesse comme suit :

- Revalorisation des tarifs sur la base de 2 %
  - ⇒ le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité
- Revalorisation du tarif d'adhésion annuelle de l'Espace Jeunes à 5 €
  - ⇒ le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité
- Principe d'unifier le tarif des droits d'inscription à l'Accueil de Loisirs du Mercredi + site de Denée afin de simplifier la grille des tarifs
  - ⇒ le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité moins 2 abstentions sur l'unification
  - ⇒ le Conseil Municipal, par 5 voix pour 10 €, 2 voix pour 11 €, 8 voix pour 12 € et 3 abstentions, fixe le tarif unique à 12 €
- Proposition d'unifier le prix des repas « Enfant allergique » à hauteur de 1.50 € afin de simplifier la grille des tarifs
  - ⇒ le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.
  - ⇒ le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 2 abstentions, décide de maintenir le tarif du repas « Enfant allergique » Hors commune.

### **ESPACE LOISIRS LE COTEAU : FACTURATION MÉNAGE**

Un état des lieux très négatif a été établi à la suite d'une location pour fête familiale. En présence du locataire, le service entretien et l'adjoint aux bâtiments ont relevé l'état de mal propreté dans laquelle se trouvait la salle ainsi que les tables. Le nettoyage par les services communaux ayant entraîné des heures supplémentaires, il est proposé de facturer ce temps supplémentaire pour un montant de 100.58 €.

#### ***DCM 2022-21 – Refacturation du temps d'entretien de l'Espace Loisirs Le Coteau à un locataire***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour refacturer le temps d'entretien supplémentaire au locataire.

### **DOMAINE COMMUNAL : PROJETS DE CESSION**

Les commissions Urbanisme et Voirie ont étudié des demandes émanant de particuliers, souhaitant acquérir

- des portions de chemins communaux :
  - projet de cession d'un délaissé de voirie - secteur du Château de la Coudre
  - projet de cession d'un chemin rural - secteur lieu-dit Le Plessis
  - projet d'échange – secteur rue de la Bigottière
- Une portion du domaine public
  - projet de cession d'une portion de l'espace vert communal - secteur de la Grange

La commission sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ces projets de cessions, étant entendu que tous les frais afférents à la cession (frais de bornage et frais notariés) sont à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide à l'unanimité les projets de cession de portions de chemins communaux
- valide par 8 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions, le projet de cession d'une portion du domaine public.

Le service des Domaines sera saisi prochainement pour avis sur la valeur des terrains.

#### **AMÉNAGEMENT DE VOIRIE RUE DE LA FORÊT : ACCORD DE PRINCIPE**

Pour faire suite à la plainte des riverains rue de la forêt concernant la vitesse trop élevée des véhicules, il avait été demandé à la CCLLA de réaliser un projet d'aménagement. A ce jour, le Département a émis des observations, arguant qu'un aménagement est déjà existant sur cette voie.

Par conséquent, la CCLLA propose un aménagement provisoire destiné à ralentir la circulation (cf plan joint) dont le montant estimatif s'élève à 4 605 € TTC comprenant marquage au sol et pose de balises. Cette somme sera prise sur les AC d'investissement voirie de la commune.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le projet présenté avec le chiffrage estimatif de 4 605 € TTC.

La prochaine étape sera la validation du plan par le Département et l'établissement d'une convention entre ce dernier et la CCLLA.

#### **LOTISSEMENT LES GANAUDIÈRES : ÉTAT D'AVANCEMENT**

Le périmètre initial du lotissement doit être revu du fait de la présence d'une zone humide. La société ALTER, à qui la commune a confié la maîtrise d'ouvrage de l'opération, présente 4 hypothèses de restructuration du futur lotissement assorti des prévisions financières.

La commission Urbanisme est chargée d'étudier ces hypothèses.

#### **COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

#### **DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Décision n° 2022-29 du 21.04.22 : Passation marché d'un montant de 1 020.00 € TTC passé avec l'entreprise O2 L'arbre pour de la prestation d'élagage à l'aire de loisirs
- Décision n° 2022-30 du 25.04.22 : Passation marché d'un montant de 2 062.50 € TTC passé avec l'entreprise Charpente Pasdoit pour le remplacement des gouttières de la sacristie de l'église et la réparation d'un chéneau à la mairie
- Décision n° 2022-31 du 25.04.22 : Passation marché d'un montant de 25 210.51 € TTC passé avec l'entreprise Justeau pour la démolition du presbytère

- Décision n° 2022-32 du 25.04.22 : Passation marché d'un montant de 2 333.04 € TTC passé avec l'entreprise Grandjean Domo Elec pour l'éclairage de l'église
- Décision n° 2022-34 du 27.04.22 : Passation marché d'un contrat de prestation d'un montant de 1 632 € TTC mensuel passé avec l'entreprise Monagraphic pour le suivi, la mise en page et l'impression du bulletin municipal
- Décision n° 2022-35 du 06.05.22 : Passation marché d'un montant de 646.45 € TTC passé avec l'entreprise Bretel Maçonnerie pour la pose d'un panneau en brique pour les toilettes publiques de l'église
- Décision n° 2022-37 du 10.05.22 : Passation marché d'un montant de 702.60 € TTC passé avec l'entreprise Marty Sports pour le remplacement des cercles de basket dans la salle de sports
- Décision n° 2022-38 du 10.05.22 : Passation marché d'un montant de 155.06 € TTC passé avec l'entreprise Manutan pour l'acquisition d'une chaise de bureau
- Décision n° 2022-39 du 18.05.2022 : Non-préemption sur DIA parcelle(s) AB144 située(s) « 3, allée de l'Etang »
- Décision n° 2022-40 du .05.2022 : Non-préemption sur DIA parcelle(s) ZK54 située(s) « 39, rue des Aubépines »
- Décision n° 2022-41 du 30.05.2022 : Non-préemption sur DIA parcelle(s) AC231 située(s) « 44, rue du 22 juillet 1793 »

#### QUESTIONS DIVERSES

- Devis désamiantage presbytère : suite au diagnostic de l'APAVE, un désamiantage s'avère nécessaire avant la démolition pour un montant de 10 494.56 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Projet construction Maine et Loire Habitat en centre bourg : ce sujet est reporté à la prochaine séance.
- Recrutement d'un agent administratif : Mme le maire propose de recruter un agent d'accueil sur un temps de 35H car le temps de 20H est insuffisant à ce jour. Les missions de cet agent seraient augmentées : création d'un vrai binôme sur l'instruction du droit des sols, temps dédié à l'accueil social, au secrétariat des élus, nouvelle mission sur la communication (à étudier). Le Conseil Municipal donne son accord.
- Fonctionnement des instances municipales (conseil municipal, commissions, etc) et projet politique : Mme le maire relate que la proposition d'un séminaire élus n'a pas abouti faute de disponibilité. Un travail en séance privée, à la suite du conseil municipal

de septembre s'avère plus indiqué. Afin de préparer ce temps de travail, une trame de questionnaire sera envoyée aux élus avec réponse souhaitée pour début juillet.

- Permanences élections : le planning a été établi

Fait à Mozé sur Louet le 13 juin 2022

Le Maire

Joëlle BAUDONNIÈRE